



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Departement des Innern EDI
Bundesamt für Gesundheit BAG
Direktionsbereich Gesundheitspolitik

Key notes :

Preparing Health Care Workforce

Swiss Public Health Conference
(Re-) Organizing Health Systems 30-31 août 2012

Dr. iur. Catherine Gasser





L'OFSP

dans le domaine des professions de la santé

- **Loi sur les professions médicales universitaires (LPMéd)
entrée en vigueur 1er septembre 2007**

les médecins, les dentistes, les chiropraticiens ,les pharmaciens
et les vétérinaires

- **Loi sur les professions de la psychologie (LPsy) adoptée
par le parlement le 18 mars 2011 entrera en vigueur 2013**

les psychothérapeutes

- **Projet de loi concernant les professions de la santé
(LPSan)- formés au niveau tertiaire mandat du CF à l'OFSP
et à l'OFFT 2010, consultation en 2013**

les infirmiers/ières HES, les physiothérapeutes, les
ergothérapeutes, les sages-femmes et les diététiciens.



Preparing Health Care Workforce ?

Que est-ce que l'élaboration, la mise en vigueur, l'exécution et l'accompagnement des lois ont à faire avec le thème Preparing Health Care Workforce?





Danger ! Attention

Les lois

=

le marasme , le statu quo
la cimentation, la limitation

L'inverse du dynamisme et du
développement





Conception et contenu: Exemple de la LPMéd, modèle pour la LPSan

Formation:

- principes et objectifs de la formation, compétences (formation universitaire, postgrade, continue)
- Accréditation - contrôle de la qualité
- Octroi des diplômes et des titres

Exercice de la profession:

- autorisation de pratiquer
- devoirs professionnels
- registre

 Nu-énumération de thèmes - chapitre par chapitre ?



Idée

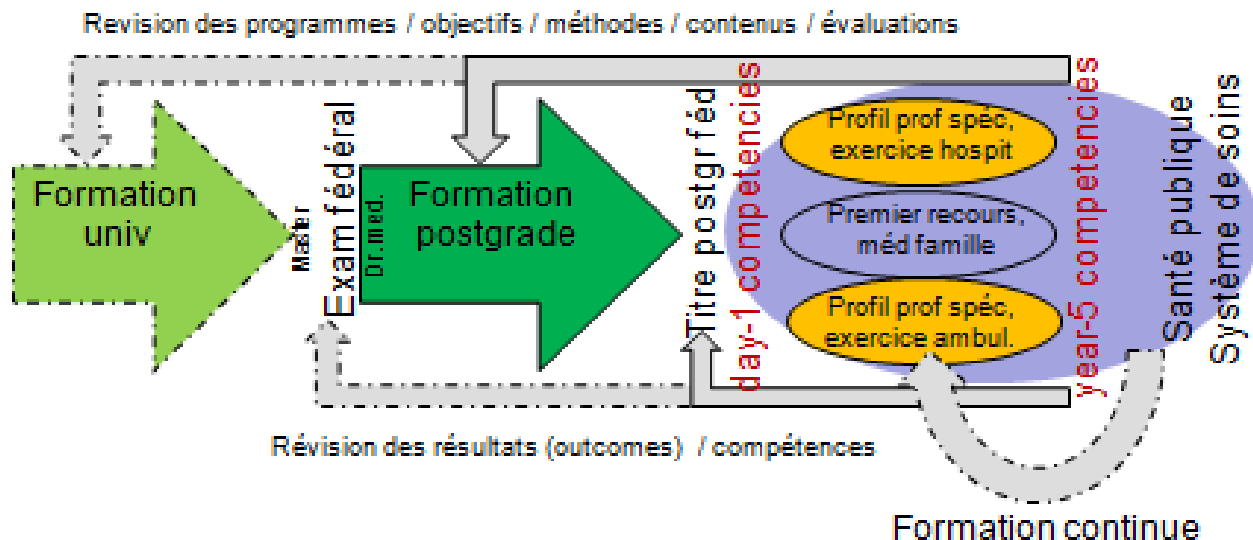
Dans le but de promouvoir la santé publique, la loi encourage la qualité de la formation et de l'exercice des professions



suite d'effets et leur répercussion.



Effets et leur répercussion





Conception de la base légale

La loi

- fixe les but – **pilotage**
- mais non les moyens et le comment – **autonomie des organes exécutifs (universités, HES, organisations professionnelles...)**
- décrit le **outcome** comme somme des différentes compétences qui donnent le droit, mais aussi la responsabilité, pour l'exercice de la profession, mais qui ne règle pas les actes concrets - **flexibilité, capacité d'adaptation**



Point de départ

- **santé publique** - orientation pour l'enseignement et la recherche et mission des facultés, HES
- **qualité** - exigence pour l'approvisionnement des soins
- **cohérence** – succession des étapes de la vie professionnelle
- **prévision et prévoyance** – orientation vers les défis futurs
- **responsabilités partagées** (entre différents organes) – nécessité d'un discours commun, dans un système commun
- **compétences** génériques et compétences spécifiques par professions - charge commune dans le système mais différentes contributions spécifiques – **collaboration**



Idée

Assurer le bon fonctionnement de la santé publique avec, comme base de l'exercice de la profession, la qualité de la formation. Ceci demande une stratégie qui implique des accords entre les différents acteurs et nécessite de faire des rapprochements entre nos connaissances de la situation actuelle et les futurs défis pour établir une action commune.



Les lois donnent le cadre pour le discours – Preparing Health Care Workforce

En respectant le besoin de sécurité
juridique et le besoin de développement





Rôle de l' OFSP

- Initier, faciliter le discours avec les partenaires dans le cadre d'un accompagnement actif de la législation /du processus de législation.
- Piloter dans le sens de mener une discussion concernant Gesundheitsbildungspolitik avec les milieux concernés, se positionner dans un intérêt de promotion de la santé publique afin de trouver des accords concrets dans un système fédéral fragmenté, aux multiples responsabilités.
- Prendre en compte les évidences scientifiques et les principes de public health qui ont trait à la politique future.



Orientation

S'investir pour que les compétences génériques des professions de la santé soient définies à tous les niveaux de formation, afin que les contenus des formations pertinents pour le système soient la base de modules de formation communs, qui reflètent la collaboration interprofessionnelle dans différents modèles de soins.

S'investir pour qu'au-delà des barrières des niveaux de formation, une discussion sur le fond des devoirs et rôles d'une culture de soins prenne place et ceci d'un point de vue préventif, curatif, réhabilitatif et palliatif.



S'investir afin que les patientes et les patients ainsi que leurs proches soient plus reconnus et inclus comme partenaires des professionnels dans le système de santé.

S'investir afin que le système de santé en tant que système de soins intégrés puisse mieux réagir aux étapes d'une thérapie, que l'importance de l'information et de la communication soit reconnue (e-health).

S'investir afin que l'importance de la médecine de premier recours (primary health care) soit reconnue et qu' il existe des structures d'accueil et de soins reflétant la diversité des patients, avec du skill and grade mix adéquat, notamment pour la prise en charge des maladies chroniques.



Merci de votre attention

Dr. Catherine Gasser

Abteilungsleiterin Gesundheitsberufe

Eidgenössisches Departement des Innern EDI
Bundesamt für Gesundheit BAG
Direktionsbereich Gesundheitspolitik

Schwarzenburgstrasse 161, CH-3097 Liebefeld

Tel. +41 31 323 02 67

Fax +41 31 323 88 05

catherine.gasser@bag.admin.ch

www.bag.admin.ch